

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article8278>

# **Les circulaires de la semaine**

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: dimanche 4 août 2019

---

**Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous  
droits réservés**

---

## **Interdiction portant sur certains produits phytopharmaceutiques pour des raisons de protection de la santé et de l'environnement / Dispositif de soutien par le fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives / Lutte contre l'artificialisation des sols**

### **Santé**

Circulaire relative à l'entrée en vigueur de l'interdiction portant sur certains produits phytopharmaceutiques pour des raisons de protection de la santé et de l'environnement, en application de la modification de l'article L 253-8 du code rural et de la pêche maritime. [NOR : ECOI1918846C\(PDF\)](#)

La loi Egalim du 30 octobre 2018 a ajouté un IV à l'article L.253-8 du code rural et de la pêche maritime qui interdit, à compter du 1er janvier 2022, la production, le stockage, et la circulation de produits phytopharmaceutiques contenant des substances actives non approuvées au niveau européen pour des raisons liées à la protection de la santé ou de l'environnement. La présente circulaire précise les conditions d'application et de contrôle de cette mesure d'interdiction.

Instruction N° DGS/SP3/DSS/MCGRM/CNAM/2019/156 du 5 juillet 2019 relative au dispositif de soutien par le fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives aux actions régionales contribuant à la lutte contre les addictions [NOR : SSAP1919761J\(PDF\)](#)

La présente instruction a pour objet de présenter aux ARS le dispositif de soutien, par le fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives, aux programmes régionaux de santé, aux programmes régionaux de réduction du tabagisme ainsi qu'à la déclinaison régionale d'actions nationales prioritaires. Le fonds de lutte contre les addictions a défini trois axes prioritaires en cohérence avec les axes du PNLT et du plan national de mobilisation contre les addictions. Les agences bénéficieront de crédits supplémentaires pour soutenir, dans le cadre d'un appel à projets régional, des actions contribuant à la lutte contre les addictions sur leurs territoires, en cohérence avec leurs projets régionaux de santé.

### **Urbanisme**

Instruction du Gouvernement du 29 juillet 2019 relative à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace. [NOR : LOGL1918090J\(PDF\)](#)

La présente instruction du Gouvernement appelle au renforcement de la mobilisation de l'Etat local pour porter les enjeux de lutte contre l'artificialisation des sols, appliquer les dernières mesures législatives prises en la matière et mobiliser les acteurs locaux.

## Toutes les circulaires

